COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 août 2025 à 19h00

PRESENTS : MM. MUFFAT Sophie, GEROUDET David, BAUD Mickaël, BAUD Nadine, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, GEROUDET Francis, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange.

ABSENTE EXCUSEE : MM CAVET Carole, RAMEL Benoît.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme BAUD Nadine.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2025**
   Les membres du Conseil municipal approuvent le compte rendu à l'unanimité.

2. **FINANCES :**

❖ Budget annexe Zone du Village d'Arbroz – Décision modificative 1 :
Considérant qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits inscrits au budget, il est exposé les changements nécessaires :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement	100 000.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**100 000.00 €**	
D 71355 : Variation des stocks de terrains aménagés		100 000.00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		**100 000.00 €**

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

3. **RESSOURCES HUMAINES :**

❖ Création d'un emploi permanent :
Mme Gillet ne fait plus partie des effectifs communaux. Mme Gillet ayant été embauchée sur le fondement de la délibération 20230604 du 19 juin 2023 ayant pour objet « création d'un emploi permanent à temps complet », il n'est pas nécessaire de reprendre une nouvelle délibération de création de poste.
La première qualification pour ce poste est le permis de transport en commun pour la conduite du bus scolaire. La vacance d'emploi a été publié.

❖ Indemnités horaires pour travaux supplémentaires :
Suite au contrôle a posteriori des salaires, la trésorerie a demandé que l'on prenne une nouvelle délibération concernant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires. L'avis du Comité Social Territorial (CST) étant obligatoire, la décision sera mise à l'ordre du jour ultérieurement après avis du CST.

❖ Démission de l'agent d'entretien : Mme Rachel MARULLAZ a démissionné de son poste d'agent d'entretien. Son préavis se terminant le 3 septembre, une nouvelle personne devra être embauchée à partir du 4 septembre.

4. FONCIER :

❖ Annulation de la vente de gré à gré terrains « Sur le Contat » :
Par délibération n°2023/12/01 et n°2023/12/02 en date du 18 décembre 2025, le conseil municipal a autorisé la cession des parcelles cadastrées A 2463, 2464, 2465, 2517, 2518, 3817, 3823, 3827, 4209 et 4214, représentant une superficie totale de 1ha 55a 84ca et formant l'OAP centre-village, propriétés de la Commune pour un montant de 1 040 000 € à la société Care Promotion Arc Alpin.
La promesse de ventre entre la Commune et la société Care Promotion Arc Alpin a été signée le 27 décembre 2023 en l'office notarial NOVALPS.
Dans le cadre de cette promesse, le règlement de l'OAP centre-village devait être modifié et il était stipulé dans les conditions suspensives un dépôt du permis de construire avant le 27 septembre 2024.
Le retard dans la modification du règlement de l'OAP a empêché la société Care Promotion Arc Alpin de respecter les termes de la promesse de vente, notamment le dépôt du permis de construire avant le 27 septembre 2024.
Par conséquent, la promesse de vente signée le 27 décembre 2023 en l'office notarial NOVALPS est caduque et la vente des parcelles désignée ci-dessus à Care Promotion Arc Alpin est annulée.
Cette décision est approuvée à l'unanimité.

❖ Echange délaissé de voirie lieudit « l'Ancrenaz »
La parcelle située entre la parcelle section B n°634 et n°635 de 87 m² à l'Ancrenaz n'étant plus nécessaire au service public de voirie depuis de nombreuses années a donc le caractère d'un délaissé de voirie.
Contenu de la situation de cette parcelle, Madame le Maire expose la proposition d'échanger une partie selon le plan d'échange et de division établi par SERLARL TROMBERT-MAGRETTI, d'une surface de 13 m² appartenant à Mr GEROUDET et constituant la chaussée du chemin rural de l'Eau contre une partie du délaissé de voirie d'une surface de 13 m² appartenant à la commune.
Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de Mr GEROUDET.
Etant donné le passage de réseaux, une servitude de passage sera établie entre la Commune et Mr GEROUDET.
Cette décision est approuvée à l'unanimité.

5. URBANISME :

❖ Examen des dossiers en cours
Permis de construire :

SCI PIERRCHANT	Route du Col	Modificatif	Refusé
Mr et Mme SGRO	Route de la Côte	Construction maison	Accordé
Mme BARROW	Route des Avorzis	Modificatif : création abris	Accordé
Mr MACKIN	Route du Plan	Extension terrasse et abris voiture	En cours d'instruc.
Mme FRECAUTet Mr CAROFF		Route des Nants	
Modificatif : agrandissement balcon et modif. ouvertures			En cours d'instruc.
Mme TROMBERT et Mr GRANGER		Route du Couard d'Amont	
		Construction maison	En cours d'instruc.

❖ Déclaration préalable

Mme DUROUX	Route de la Côte	Barrière	Accordé
Mr et Mme AYLOTT	Route du Plan	Agrandis. Fenêtres et création clôture	Accordé
ELANCE TECHNOLOGIES PROPRES		Route du Plan Installation panneaux photovoltaïques	Accordé
Mme PEGUET	Route de la Côte	Modification colonne et muret	Accordé
Mr ELLIOT	Route du Plan	Modification ouvertures	Accordé

❖ Projet

Mr GUIBERT Route du Plan Création de 2 places de stationnement

Le conseil municipal examinera les suites de ce projet qui ne doit pas entraver la voirie ni le déneigement.

6. QUESTIONS DIVERSES :

❖ Scolaire : Compte rendu du 3ème conseil d'école

Un projet de classe de mer, prévu en avril 2026, a été présenté par la directrice de l'école primaire lors du dernier conseil d'école. Ce projet, un peu tardif, devra être rediscuté en conseil d'école, à la nouvelle rentrée scolaire.

❖ Alpage :

La rénovation du bâtiment annexe à la traite mobile ainsi que la gestion des effluents de la traite à l'Alpage de l'Aup sont à régler rapidement. La SEA74 est missionnée pour constituer un dossier, les demandes de subventions seront à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Pour information, depuis 2024, la commune, grâce au site Natura 2000 du Roc d'Enfer qui comprend au moins 350 hectares en aire protégée, perçoit les aménités rurales qui est une dotation de soutien aux communes :

2024	8 880 €
2025	9 732 €

Le conseil municipal donne son accord pour lancer un projet, Mr VERICEL Rémy de la SEA 74 travaillera sur ce projet.

❖ Requalification du Col de l'Ancrenaz :

Rendu final. Un Conseil Municipal spécifique aura lieu pour délibérer sur le projet et prioriser les actions devant faire l'objet de demandes de subventions auprès des partenaires (Etat, Région, Département…).

❖ Rallye du Mont-Blanc :

Le Rallye souhaite changer sa base essaie qui était jusqu'à maintenant sur la commune de Taninges. Avec le comité d'organisation, il a été opté pour prendre un morceau de la spéciale de la Côte d'Arbroz – Taninges, mais dans le sens contraire car beaucoup représentatif du rallye. Le départ se ferait au lieu-dit Bonnavaz et l'arrivée au col de l'Ancrenaz avant le bar restaurant du Col (au niveau de la remontée mécanique à droite), avec un agent de sécurité qui bloquerait les spectateurs pour les faire garer sur le parking au Col.

Cette spéciale d'essai sera le jeudi 4 septembre de 8h30 à 12h30 et 13h à 17h30.

La sécurité est la même qu'une spéciale de rallye mais si un riverain a besoin de passer, le directeur de course laissera le passage dans les conditions de sécurité.

Pour information, beaucoup d'images de la spéciale d'essai sont retransmises sur le reportage Canal+ qui passe le jeudi soir après la course.
L'autorisation a été accordée.

❖ Demande du club les TRICOUTAINES :
Lucie Tissot, initiatrice des Tricoutaines qui se réunissent de plus en plus nombreuses et de plus en plus motivées pour tricoter contre le cancer demande à la commune une aide financière afin d'acheter quelques pelotes de laine.
Une aide financière ne pouvant être accordée qu'à une association, la commune ne peut pas donner un avis favorable à cette demande. Il est donc conseillé aux Tricoutaines de se déclarer en tant qu'association auprès de la Préfecture.

❖ Utilisation de la salle du Mont Chery :
Le nettoyage de la salle est fait par l'agent d'entretien de la commune uniquement dans le cadre scolaire ce qui était, jusqu'à présent, suffisant.
Les demandes d'utilisation par les associations se multipliant, il est rappelé que chaque association qui l'utilise doit laisser les lieux propres.

❖ Demande de Jean-Marc Ecoeur pour qu'un chemin piéton passe plus loin de son chalet à la Prise.
Le Conseil Municipal prend note de cette demande particulière.

❖ Demande de Monsieur TAYLOR Anthony de la société SARL TAYLOR (Linges des Alpes) : pour l'achat du local commercial qu'il occupe dans l'immeuble IGIE
Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à la demande de Mr TAYLOR.

❖ Attribution gratuite de Barnum par la région : la délibération a été prise au conseil municipal de mai. Au moment de compléter le dossier de demande auprès de la région, celui-ci était clos. Après avoir joint la région (car il n'y avait pas de date limite de dépôt), on nous a informé qu'il n'y avait plus de barnum de disponible, donc les demandes avaient été clôturées. Un nouvelle campagne d'attribution sera lancé avant la fin de l'année.

❖ Remerciements :
- des familles pour la fourniture par la commune du multipass aux enfants de 5 à 16 ans du village.
- subventions accordées : remerciements de l'APEI et de la Batterie Fanfare l'Edelweiss.

Prochain conseil le 8 septembre 2025 à 19h00.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 h 00.

Le Maire,
Sophie MUFFAT

MAIRIE DE LA COTE-D'ARBROZ (Haute-Savoie)

Le secrétaire,
Nadine BAUD